

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3676

objet : **Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Maintenance des équipements électriques - Lot n° 5 : maintenance des électrofiltres - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2243 en date du 17 mai 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de maintenance des équipements électriques du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud.

Lors de cette consultation, le lot n° 5 a été déclaré infructueux. Il a donc été décidé, pour ce lot, de lancer une procédure de marché négocié avec mise en concurrence, en application de l'article 35-I du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, sur proposition de la personne responsable du marché, la commission permanente d'appel d'offres, le 23 septembre 2005, a attribué, à l'entreprise Neu Electrofiltres, le marché à bons de commande d'une durée ferme d'un an à compter de sa notification, reconductible expressément trois fois une année, d'un montant minimum annuel de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et d'un montant maximum annuel de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les prestations de maintenance des équipements électriques du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - lot n° 5 : maintenance des électrofiltres et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Neu Electrofiltres pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et un montant maximum annuel de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2005 et suivants - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 310 :

- compte 615 610 - fonction 812 - ligne de gestion 022 342,
- compte 606 800 - fonction 812 - ligne de gestion 022 297.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,